



Vice caché sur véhicule d'occasion

Par **PATRICK**, le **17/08/2011** à **15:34**

Bonjour,

J'ai vendu, fin 2009, un véhicule d'occasion (camping car)

Aujourd'hui (soit + 18 mois après la transaction), le moteur du véhicule a cassé, suite, semble-t-il, à une pièce (un clapet) qui s'est desserrée dans le carter (impossible à déceler).

Le véhicule n'a parcouru, durant ce temps que 7000 km

Je suis convoqué à une expertise contradictoire.

Ma responsabilité en garantie des vices cachés pourrait-elle encore être engagée après un si long délai ???

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **15:46**

oui, si le défaut était préexistant. L'expertise le déterminera

Par **PATRICK**, le **17/08/2011** à **16:00**

Merci pour cette réponse rapide.

Pensez-vous qu'il soit souhaitable que je mandate mon propre expert, ou faut-il que je m'en remette à 1 seul avis, émis par l'expertchoisi par l'assureur de l'actuel propriétaire dans le cadre de sa garantie juridique?

Par **mimi493**, le 17/08/2011 à 16:43

Là, on attend le passage de Chaber sur ce fil :)

Par **pat76**, le 17/08/2011 à 17:22

Bonjour

vous êtes vendeur professionnel ou particulier?

Par **amajuris**, le 17/08/2011 à 17:59

bjr,

pour être valable l'expert doit être mandaté par un juge et non par l'acheteur.

dans le cas contraire l'expertise n'a aucune valeur juridique.

cdt

Par **chaber**, le 17/08/2011 à 18:51

bonjour

Par arrêt du 28 janvier 2010, la Cour de cassation affirme que l'expertise amiable établie unilatéralement par l'expert de l'assurance peut être offerte en preuve. Le juge doit l'apprécier et, le cas échéant, s'y référer à ce titre, comme il le ferait pour un constat d'huissier, dès lors que ce document a été soumis à la discussion contradictoire des parties (art. 16 du CPC).

La contradiction est la méthode de réalisation de l'expertise pour accéder à la vérité technique : elle permet la confrontation des vérités que conçoit chacune des parties. Elle vaut à titre de validité de la mesure, car c'est la contradiction qui lui confère son « appellation contrôlée » d'expertise. En conséquence, lorsque l'expert ne respecte pas la méthode, le rapport ne peut plus être reconnu comme une expertise au sens d'une vérité impartiale, neutre et objective garantie par le droit.

L'expertise amiable contradictoire peut valoir à titre de preuve

Convoqué à une expertise amiable contradictoire, vous avez tout intérêt à y assister en vous faisant **accompagné d'un expert indépendant qui est un technicien professionnel** qui pourra discuter avec l'expert de l'assurance

Par **PATRICK**, le 19/08/2011 à 12:30

Merci beaucoup pour ces réponses.
Je vais donc essayer de trouver un expert pour me représenter.

Par **patrick26**, le **06/05/2013** à **19:32**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai acheté il y a 2 ans et demi un Renault trafic
chez un mécano il avait changé la courroie de distribution et elle a cassé au bout de 54500
kilometres

et le moteur endommagé qui doit payer les réparations?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **06/05/2013** à **20:02**

bonjour Patrick26

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps
de vous répondre.